

Recensement de la population 2026



RECENSEMENT 2026 VOTRE PARTICIPATION, NOTRE AVENIR

Du 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2026, CHAQUE HABITANT EST INVITÉ À PARTICIPER AU RECENSEMENT. VOS RÉPONSES PERMETTENT À LA COMMUNE DE MIEUX CONNAÎTRE SA POPULATION, D'ADAPTER SES SERVICES, SES INFRASTRUCTURES, SES ÉQUIPEMENTS ET DE PRÉPARER L'AVENIR DE TOUS.

COMPRENDRE LE RECENSEMENT

Le recensement est une démarche organisée par l'INSEE en partenariat avec la commune. Grâce à lui, la Ville peut anticiper les besoins de demain : infrastructures, transports, équipements publics, développement économique. Chaque habitant y contribue !

POURQUOI SE FAIRE RECENSER ?

Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune. De ces chiffres découlent :

- le montant de la dotation financière de l'État allouée à la commune,
- les décisions d'implantation d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, transports, et autres),
- les besoins en logement, développement économique et services publics.

Chaque réponse compte, car elle permet d'ajuster les politiques publiques au plus près de la réalité du terrain.



COMMENT SE DÉROULE UN RECENSEMENT ?

Entre le 15 janvier et le 14 février 2026, un agent recenseur, recruté par la mairie et muni d'une carte officielle, se présentera à votre domicile.

Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore sur laquelle figurent ses noms, prénoms, photo, tampon et signature de M. le Maire.

Vous aurez alors deux options pour remplir le questionnaire.

UN RECENSEMENT, DEUX MANIÈRES D'Y RÉPONDRE

RÉPONDRE EN LIGNE : SIMPLE, RAPIDE ET ÉCOLOGIQUE

- Rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr, le site dédié au recensement, où vous pourrez compléter votre questionnaire en ligne en quelques minutes à l'aide des identifiants indiqués sur la notice que vous a remise l'agent recenseur.



RÉPONDRE EN VERSION PAPIER



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires. Vous pourrez ensuite convenir d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer, ou les déposer directement en mairie.

Du lundi au samedi :

8h30-12h
13h30-19h

Pour plus d'informations

Pour toute question, vous pouvez contacter le service recensement de la mairie au 04 67 87 81 82 ou consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr

